



## Droit d'effacement non respecté

-----  
Par Yvaopa

Bonjour,

Suite à un événement interne au sein d'une association, notre séparation s'est très mal passée et ma radiation a été prononcée par le CA de l'organisation, malheureusement sans entretien préalable ni défense possible face à cette décision. Dès le lendemain, j'ai envoyé un mail au président avec les cadres en copie pour demander l'utilisation de mon droit d'effacement conformément à l'article 17 des RGPD. Cependant, malgré une réponse favorable le jour même, le 22 mai, je constate aujourd'hui que mon nom apparaît encore sur le site ainsi que sur l'organigramme où une photo de moi est présente. Que puis-je faire pour les obliger à respecter ce droit d'effacement, si possible sans procédure judiciaire ?

Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il n'y a qu'un mois et le webmaster du site n'est peut être pas encore intervenu. Peut-être pourriez vous faire un rappel par courrier R/AR...

Ensuite, vous pourriez missionner un commissaire de justice (frais) ou saisir un médiateur ou conciliateur (gratuit)...

-----  
Par Isabelle74

Bonjour, mon mari était dans une situation similaire à la votre. Il était secrétaire générale d'une association sportive et du jour au lendemain on lui refuse l'accès aux locaux. Une procédure s'en suit. Sur le site web de l'association, son nom figurait toujours après avoir été licencié. Il a fait faire un [url=https://matuile.com/media/constat-internet-huissier/] constat Internet[url] par un huissier. Dans les 10 jours, le problème a été réglé.

-----  
Par Yvaopa

Bonjour,

Merci pour vos réponses. Le problème est aujourd'hui réglé car l'organigramme à été changé il y a une semaine suite au renouvellement du bureau.

Bonne journée